EOLIEN À ACIGNÉ

ILLE-ET-VILAINE

-

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONCERTATION

DU 29 NOVEMBRE 2017

P&T TECHNOLOGIE SAS

groupe energiequelle

Document rédigé par Quelia, concertant mandaté par P&T Technologie

➲ **Participants et intervenants** 2

➲ **Etaient excusés** 2

INTRODUCTION 3

SYNTHÈSE DES ENJEUX 3

RÈGLES DE PLANIFICATION 4

PRÉSENTATION DES SCÉNARII D'IMPLANTATION 5

➲ **Aménagements connexes** 7

QUESTIONS DIVERSES 7

CONCLUSION 8

➲ Participants et intervenants

24 personnes ont participé à la réunion.

Conseil municipal d'Acigné
Olivier DEHAESE, Maire
Robert RUBION, Adjoint délégué à la santé
Jacques VANMAERCKE, Conseiller municipal
Dominique THOEAU, Conseiller municipal

Communes voisines
Noyal-sur-Vilaine – Gilles BRIZAY, Conseiller municipal

Associations
Courants Alternatifs - Michel FRANGEUL et Hélène POIRIER
Acigné Autrefois - Sophie DEMEAUTIS et Jean-Alain DELAHAYE
Mains Vertes Acignolaises - Jacques VANMAERCKE

Riverains et habitants
Françoi BOURDON, riverain
Grégoire COLLOC, riverain
Catherine DELSARTE, habitante d'Acigné*
Marie-Hélène GUIET, habitante d'Acigné*
Gérard HAMEL, riverain
Véronique LE RENARD, habitante d'Acigné*
Olivier PANNETIER, riverain
Claude ROCHE, riverain
Dominique TALIDEC, habitante d'Acigné*,*
Vincent TRELUYER, riverain

Propriétaire – exploitant agricoles
Ludovic GORIEU
Raymond DORIEU
Pierre LAMOUREUX

Porteur du projet - P&T Technologie
Lénaïg CANDALH, chargée de projet
Christophe BIGER

Animation
Constant DELATTE, Quelia, mandaté par P&T Technologie

➲ Etaient excusés

M. REICHERT, Acigné; Mme VALLEE, Thorigné-Fouillard ; Mme BRIDEL, Liffré, M. MONVOISIN, ONF

L'association Vents Contraires Acigné 35 a été à nouveau invitée et n'a pas répondu.

Note sur ce compte-rendu

Ce compte-rendu est synthétique, il regroupe les présentations qui ont été faites par les intervenants dans l'ordre de leur présentation au cours de la réunion et un résumé des discussions.

,* Par ailleurs ayant indiqué être aussi membre de l'association Courants Alternatifs

I Introduction

M. Delatte rappelle que toutes les personnes qui en ont fait la demande auprès de lui ont été invitées à participer à la réunion de concertation et que ceux qui le souhaitent peuvent se faire connaître à l'adresse concertation.acigne@eolien.bzh

Ordre du jour

Comme indiqué aux personnes invitées par email avant la réunion, M. Delatte rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur la présentation des scénarii d'implantations possibles des éoliennes.

Introduction - planning du projet

Mme Candalh rappelle où se situe sur le calendrier du projet la réunion du jour. Celle-ci fait suite à la présentation des résultats des études et précède la présentation de l'implantation qui sera retenue pour la demande d'autorisation. Elle précise que cette réunion a été ajoutée sur suggestion des participants à la réunion du 1er mars.

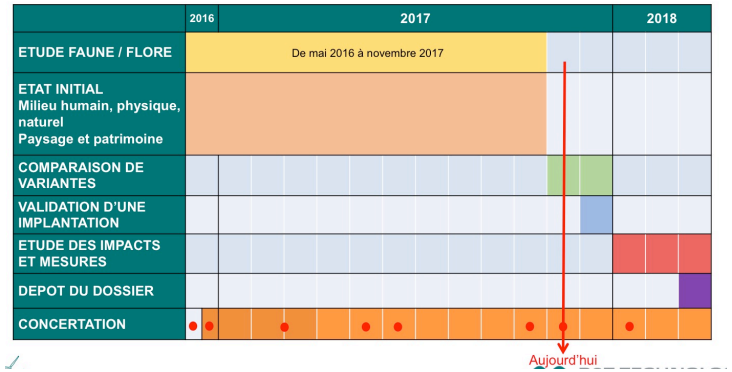

M. Dehaese fait circuler des documents sur l'éolien[1] et la transition énergétique notamment en Bretagne.

I Synthèse des enjeux

Mme Candalh rappelle la synthèse des enjeux sur la zone d'implantation à partir de la carte présentée le 25 octobre. En sus des enjeux représentés sur cette carte, elle rappelle que les enjeux rapprochés et éloignés sont aussi pris en compte (notamment les paysages et l'acoustique).

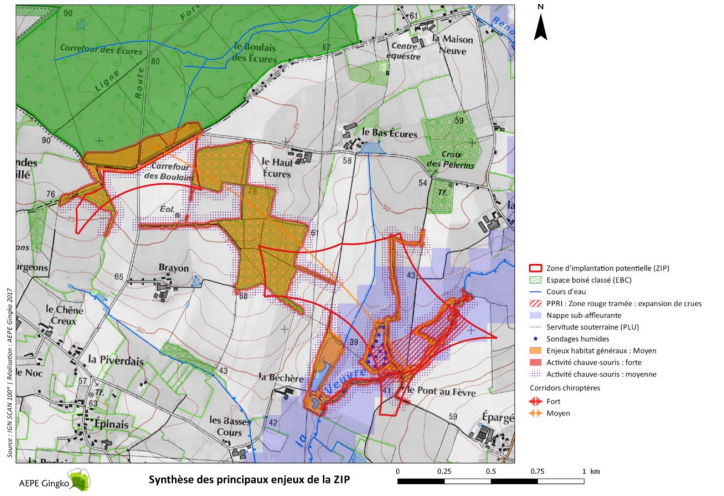

Synthèse des principaux enjeux de la ZIP

Mme Candalh présente ensuite une carte qui indique les espaces qui, en prenant en considération les enjeux environnementaux, pourraient accueillir des éoliennes. Ces espaces sont représentés en hachuré vert sur la carte ci-après.

[1] Observatoire de l'éolien : http://fee.asso.fr/actu/observatoire-de-leolien-2017/

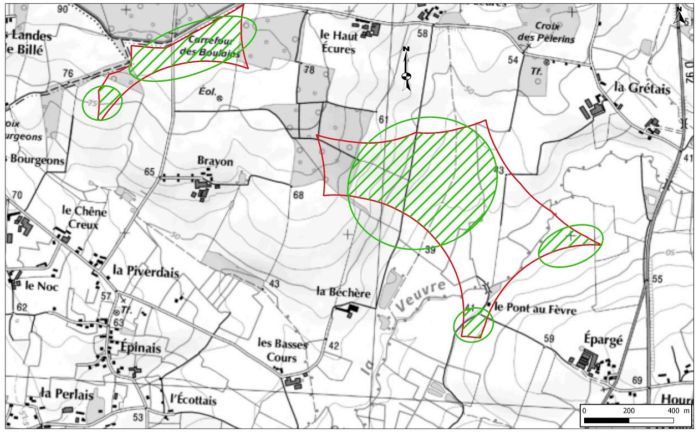

I Règles de planification

Mme Candalh explique ensuite les règles de planification pour l'implantation des éoliennes pour optimiser la production d'électricité en fonction du gabarit des éoliennes (180 mètres en bout de pale au maximum, pour 3 MW de puissance environ) et du vent dominant.

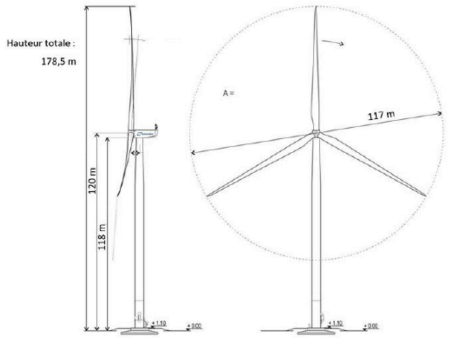

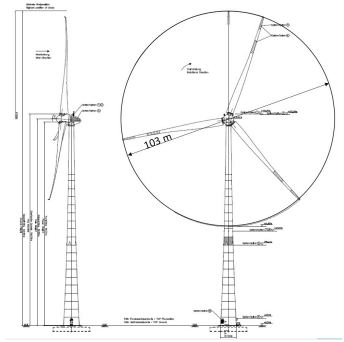

La connaissance des régimes de vent dans la région et à Acigné (à 10 m de hauteur, voir rose des vents ci-contre) permet de caractériser le vent dominant qui souffle depuis le Sud-Ouest vers le Nord-Est.

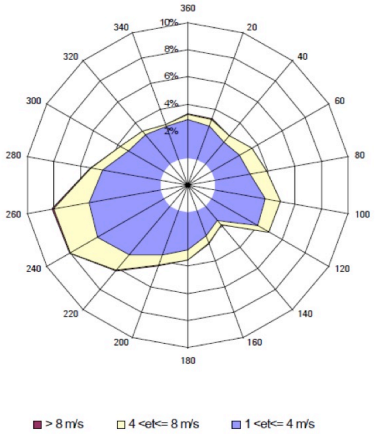

La disposition des éoliennes devra en tenir compte pour respecter des interdistances suffisantes entre 2 rangées d'éoliennes face au vent dominant pour éviter les turbulences induites sur la 2ème rangée d'éoliennes.

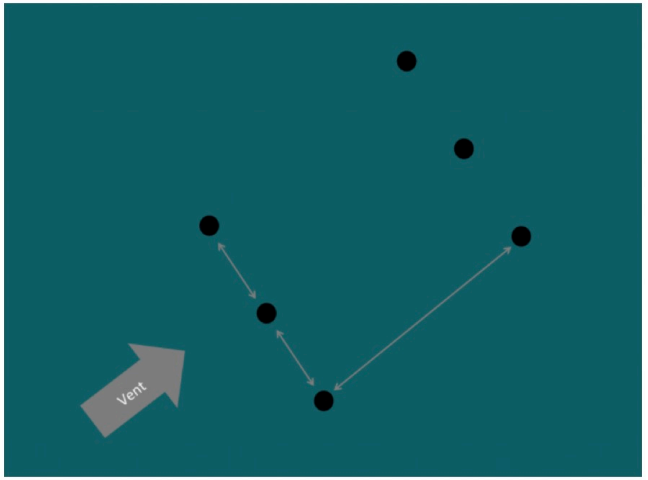

Mme Candalh montre sur la carte suivante que, pour éviter les turbulences, les éoliennes (représentées par des croix bleu ciel) doivent être disposées en dehors des cercles (couleurs foncées) autour des autres éoliennes. La superposition des enjeux environnementaux à l'application des règles de planification permet alors de déterminer le potentiel de la zone d'Acigné pour installer 6 éoliennes. Mme Candalh répond à une question que la faisabilité d'un parc éolien de 2 éoliennes seulement doit faire l'objet d'une analyse très détaillée de rentabilité notamment fortement influencée par le coût du raccordement au réseau électrique.

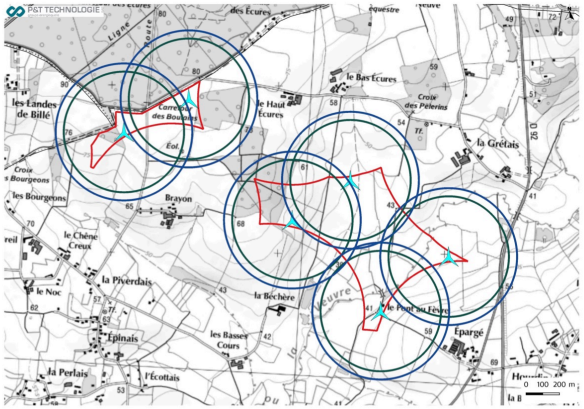

La construction de scénarii d'implantation va permette ensuite de comparer entre elles plusieurs propositions selon les critères suivants.

Comparaison de scenarii

Critères d'évaluation
Urbanisme
Acoustique
Paysage
Activités économiques
Rendement énergétique
Zones Humides
Risques naturels (nappes)
Amphibiens
Boisements et bosquets
Haies
Chiroptères

Périmètres d'évaluation
Immédiat
Rapproché
Eloigné

Chaque scénario sera évalué selon chacun de ces critères par les bureaux d'études, ce qui permettra de déterminer les comparer.

I Présentation des scénarii d'implantation

Mme Candalh présente alors 4 scénarii différents d'implantation.

➲ Scénarii d'implantation

Scenario 1

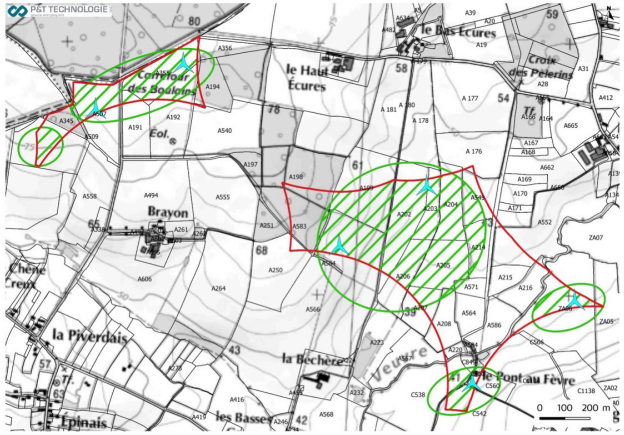

Scenario 2

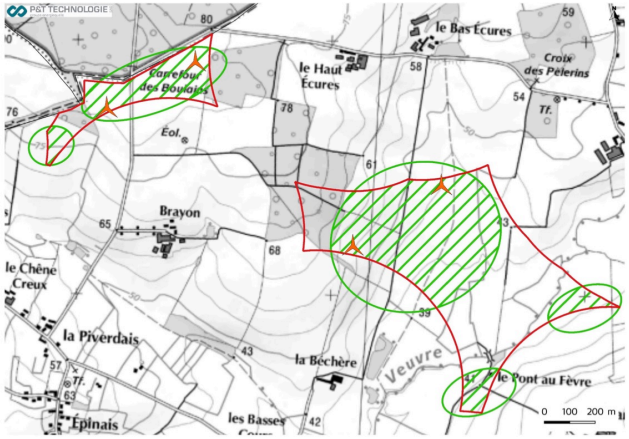

Scenario 3

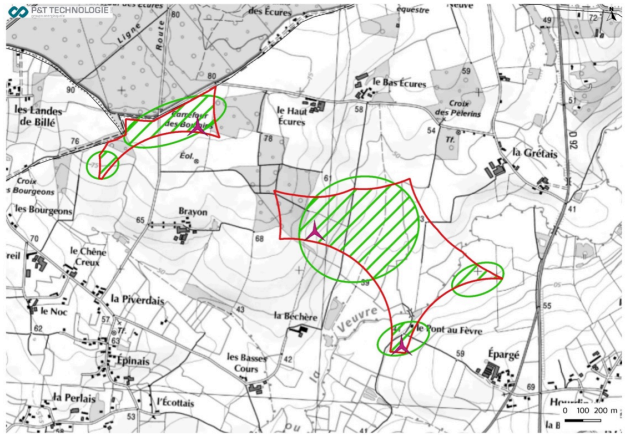

Scenario 4

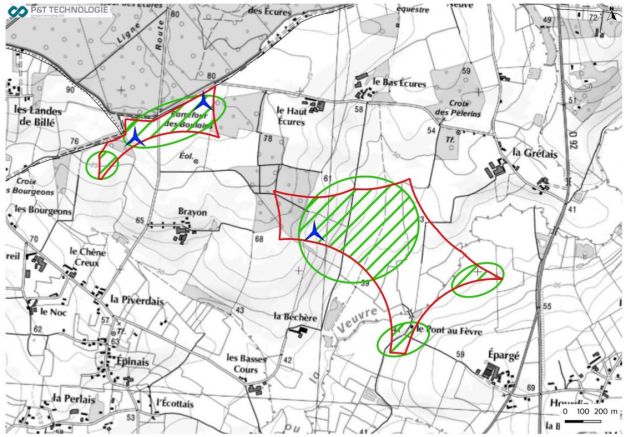

Mme Candalh précise que, à ce jour, les parcelles cadastrales engagées dans la démarche permettent de réaliser le seul scénario 4, alors que l'éventualité de chacun des scénarii 1, 2 ou 3 dépend, pour une ou plusieurs éoliennes, de l'engagement d'un ou plusieurs

propriétaires ou exploitants agricoles. Elle précise également qu'il est encore temps de faire évoluer le paramètre foncier. Des propriétaires exploitants peuvent encore mettre à disposition des parcelles pour permettre l'étude des scénarii 1, 2 et/ou 3. Cette éventualité offrirait l'opportunité d'une analyse exhaustive du potentiel éolien d'Acigné.

Les enjeux fonciers incluent la simple acceptation d'un survol (passage au dessus d'une parcelle des pales d'une éolienne implantée sur une parcelle voisine), le passage de chemins ou l'engagement à accueillir le socle d'une éolienne.

➲ Aménagements connexes

Mme Candalh présente les surfaces des aménagements connexes nécessaires à une éolienne (plateformes, chemins d'accès, réseau)

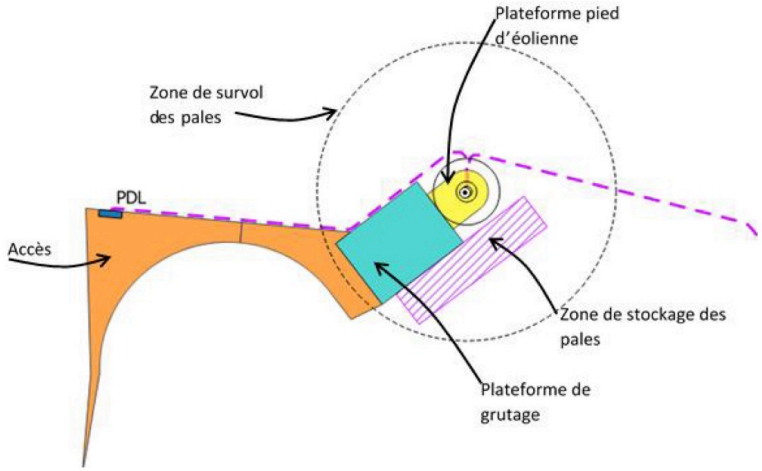

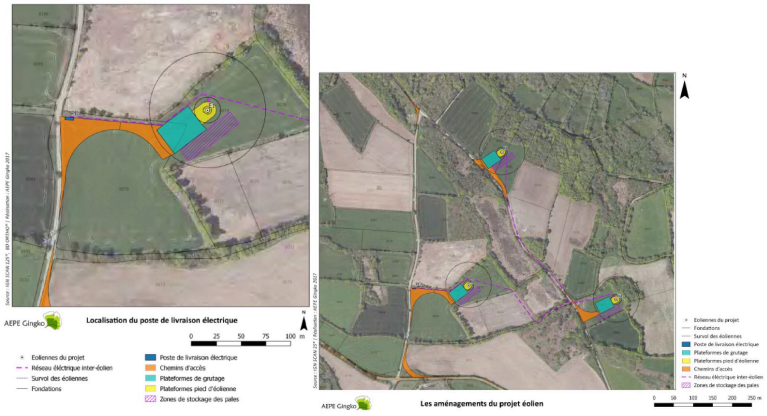

L'emprise globale au sol pour une éolienne est de l'ordre de 1500 à 2000 m^2.

I Questions diverses

Il est convenu qu'une carte de visibilité des éoliennes (tenant compte du relief, des boisements et du bâti) sera présentée pour le scénario retenu.

Tour de table

A la demande de M. Delatte, les participants qui le souhaitent s'expriment chacun sur les scénarii. Certains indiquent leurs préférences, allant de 6 à 2 éoliennes ou encore aucune éolienne. Les participants évoquent surtout les aspects qu'il leur parait important d'analyser en détail : chemins de randonnée, paysages, proximité avec une zone habitée, cohabitation avec les élevages agricoles, notamment. Plusieurs participants indiquent leur déception de découvrir qu'après tout ces efforts et ce travail d'analyse des enjeux particuliers au site, ce sont les aspects fonciers qui

contraignent le plus les options pour un tel projet, dans un contexte où l'enjeu pour la production d'électricité sur le territoire breton n'a jamais été aussi fort.

Nom du projet

Mme Candalh indique être la recherche d'un nom pour le futur parc éolien et se dit ouverte aux suggestions à ce sujet.

I Conclusion

M. Delatte clôt la réunion, remercie les participants, et précise que la prochaine réunion aura lieu le 31 janvier 2018 et sera l'occasion de voir présentés les évaluations de chaque scénario et l'implantation retenue.